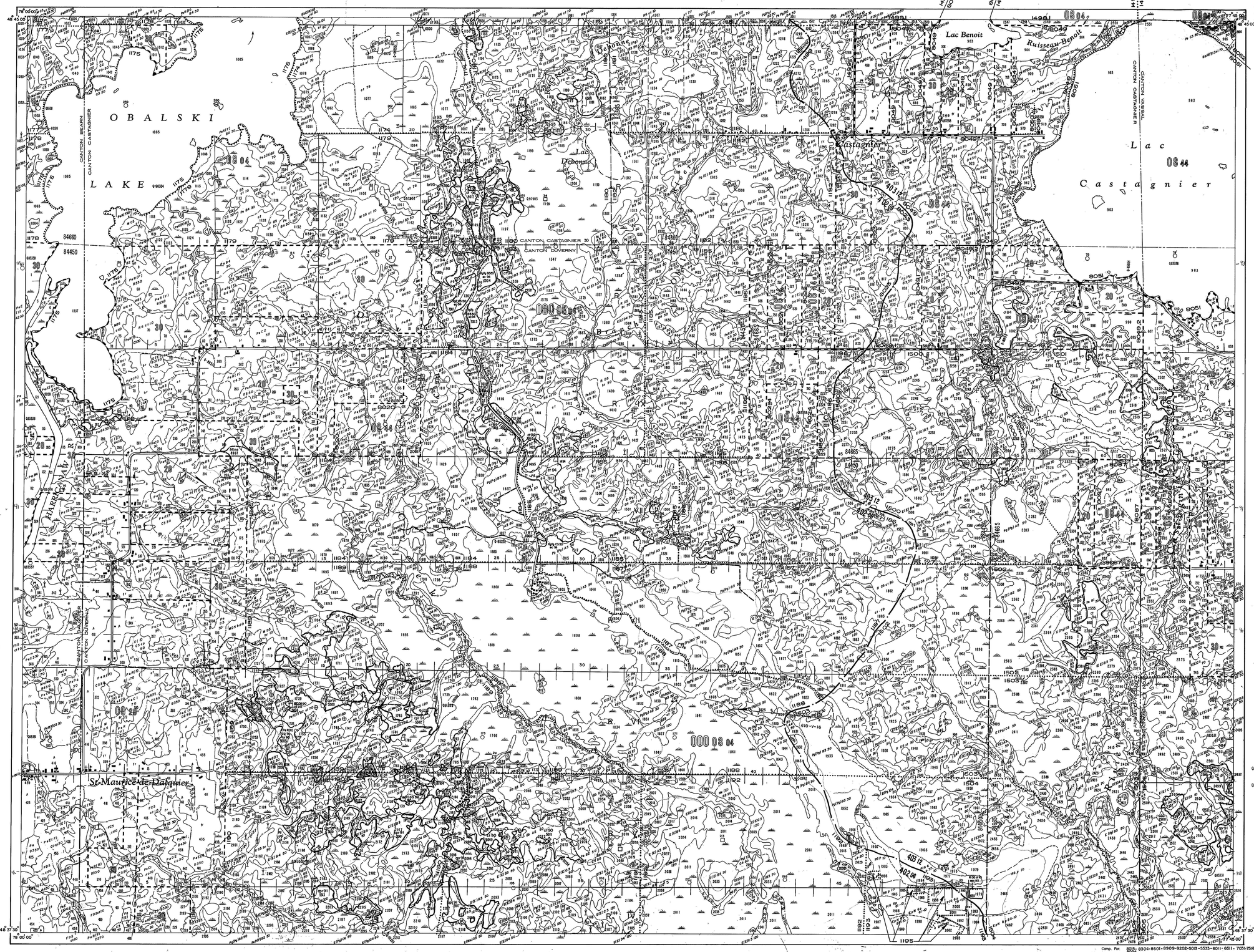

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes successives
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (volume à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Entretien commercial
Récolte dans les friches boisées (abris des tiroirs)

N.B. Ces interventions n'injurient aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements) R
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge R (P)
— — à pin rouge R (PR)
— — à pin gris R (PG)
— — à mélèze R (M)
— — à pruche R (PU)
— — à pin gris R (PG)
Pessière
— — (l'épinette noire et/ou l'épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse) S (E)
— — à thuya (cèdre) S (C)
— — à mélèze S (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (PB)
— — à pin rouge S (PR)
— — à pin gris S (PG)
— — à épinette noire S (E)
(plantation d'épinette blanche) S (P) S
(plantation d'épinette de Norvège) S (P) S
(plantation d'épinette noire) S (P) S
(plantation d'épinette rouge) S (P) S
Sapinière
— — (le sapin multiflore occupent plus de 75% de la portie résineuse) S (S)
— — à thuya (cèdre) S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (P)
— — à pin rouge S (PR)
— — à pin gris S (PG)
— — à épinette S (E)
— — à mélèze S (M)
— — (plantation de sapin baumier) S (B) S
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pb (PR)
— — — avec thuya (cèdre) Pb (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge Pb (E)
— — — avec mélèze Pb (M)
— — — avec pin gris Pb (PG)
— — — avec épinette Pb (E)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche Pb (S)
— — — (plantation) Pb (P)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pr (PR)
— — — avec thuya (cèdre) Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge Pr (E)
— — — avec mélèze Pr (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge Pr (PB)
— — — avec pin gris Pr (PG)
— — — avec épinette Pr (E)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche Pr (S)
— — — (plantation) Pr (P)
— — — Plantation de pin sylvestre Ps
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse) C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge C (E)
— — — à mélèze C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge C (PB)
— — — à pin gris C (PG)
— — — à épinette C (E)
— — — à sapin et/ou épinette blanche C (S)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse) Pu (PU)
— — — à thuya (cèdre) Pu (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge Pu (E)
— — — à mélèze Pu (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge Pu (PB)
— — — à pin gris Pu (PG)
— — — à pin gris Pu (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche Pu (S)
— — — (plantation) Pu (P)
MÉLÈZE (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse) Me (M)
— — à thuya (cèdre) Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge Me (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge Me (PB)
— — à pin rouge Me (PR)
— — à pin gris Me (PG)
— — à épinette Me (E)
— — à sapin et/ou épinette blanche Me (S)
— — (plantation de mélèze européen) Me (L)
— — (plantation de mélèze japonais) Me (J)
— — (plantation de mélèze sibérien) Me (P)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tolérance	Tolérance	Tolérance
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)	F1 (R)
— — — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinettes noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)	BB (PR)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJ (R)	BJ (R)	BJ (R)
— — — — avec épinette	BJ (E)	BJ (E)	BJ (E)
— — — — avec pin gris	BJ (PG)	BJ (PG)	BJ (PG)
— — — — avec pin blanc	BJ (PB)	BJ (PB)	BJ (PB)
— — — — avec pin rouge	BJ (PR)	BJ (PR)	BJ (PR)
Peuplier avec sapin	PE (S)	PE (S)	PE (S)
— — avec pin blanc	PE (PB)	PE (PB)	PE (PB)
— — avec pin rouge	PE (PR)	PE (PR)	PE (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	PE (E)	PE (E)	PE (E)
— — avec épinette	PE (E)	PE (E)	PE (E)
Épinette rouge résineux	Er (R)	Er (R)	Er (R)
Épinettes résineuses	Er (R)	Er (R)	Er (R)
— — avec sapin	Er (S)	Er (S)	Er (S)
— — avec pin gris	Er (PG)	Er (PG)	Er (PG)
Mélange de feuillus tolérants	M (F)	M (F)	M (F)
— — sur station humide	M (F)	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F		
— d'essences intolérantes	F1		
— d'essences tolérantes	F2		
— d'essences mixtes	F3		
Bouleau à bouleau blancs	BB		
— à bouleau jaune	BJ		
Peuplier	Pe		
Épinettes rouge	Er		
— — à bouleau blancs	Er (F)		
— — à bouleau jaune	Er (F)		
— — à peuplier	Er (F)		
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)		
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)		
Pinède à pin blanc à sapin	Pb (S)		
— — à bouleau jaune	Pb (BJ)		
— — à peuplier	Pb (Pe)		
— — à peuplier hybride	Pb (Ph)		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Dunes

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Terrain non forestier d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle au dynamite	CD
Coupe partielle par bande	CB
Coupe partielle plus épaisse légère	CPE
Chablis partiel	CP
Chablis total	CT
Brûlis partiel	BP

DÉFOLATION

⊖ 0-50% ⊗ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Brûlis	B
Chablis total	CT
Chablis partiel	CP
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE 10 cm et +	
10	0-20 ans	
30	21-40 ans	
50	41-60 ans	
70	61-80 ans	
90	81-100 ans	
100	101 ans et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (ans)	30-70 (ans)	
50-30	30-80	
60-30	30-90	
80-30	30-90	
90-30	30-90	
100-30	30-90	
100-70	70-90	

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplé dominance de haut: rabougri, majorité des tiges entre 0 et 90 cm
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 90 cm.
Vieux irrégulière: Peuplé dominance de haut: majorité des tiges supérieures à 90 cm
Autres peuplements: majorité des tiges au plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	Bleu
Moyenne	31 à 60 %	M
Forte	61 à 75 %	F
Abrupte	76 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-3m)	2 (3-7m)	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 g 50 m 3
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 r 65 B1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO FORÊT EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. GAUTHIER, FRAENE & ASS.
SIGNATURE:
CARTO FORÊT EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Photographie aérienne: 1983
Carte forestière: Année de publication: 1984-85
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8 86-1
Unité de gestion:
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1
000 06 14*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 40206*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée: 814
Municipalité: 24450*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1504 *
Région écologique: 8c1
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 850 ABITIBI

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/4/84
Déclinaison magnétique: 14 ° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

32-D-16 S.E.	32-C-13 S.O.	32-C-14 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-D-9 S.E.	32-C-12 S.O.	32-C-11 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-D-8	32-C-5	32-C-6

32 C/12 N.O.

Comp. par: 8004-8604-8909-9202-9013-5535-6011-6511-7031-7516
À jour: avril 1997

2